



TRAITEMENTS de SUBSTITUTION aux OPIACES

	MODALITÉS DE PRESCRIPTION	DÉLIVRANCE	INFORMATIONS PRATIQUES
BUPRENORPHINE HAUT-DOSAGE Comprimés à 0.4mg ; 2mg ; 8mg Boîte de 7 Voie sublinguale Indication de l'AMM Traitement substitutif des personnes pharmacodépendantes aux opiacés, dans le cadre d'une prise en charge médicale, sociale et psychologique.	- Tout médecin. - Prescription en toutes lettres sur ordonnance sécurisée non renouvelable d'une durée de 28 jours maximum. - Le médecin précisera sur l'ordonnance, s'il souhaite une délivrance fractionnée et dans ce cas selon quel rythme. Circulaire ministérielle DGS/SP 3/95 n°29 du 31.03.1995 et AMM.	- Au vu d'une ordonnance sécurisée pour une durée maximale de 28 jours et comportant le nom du pharmacien chargé d'exécuter la prescription. - En l'absence d'indication du prescripteur : « délivrance en une fois » ou d'un autre rythme de fractionnement, la délivrance doit se faire tous les 7 jours.	Tenez-vous informés ! 3 nouveaux dosages à 1 mg, 4 mg et 6 mg de buprénorphine devraient être disponibles d'ici fin 2008. Que faire en cas de voyage à l'étranger ? toutes les informations sont disponibles sur le site de l'AFSSAPS http://afssaps.sante.fr rubrique sécurité sanitaire et vigilances, puis « stupéfiants et psychotropes » et « transport personnel ». Et le chevauchement d'ordonnances ? Il est prévu qu'au-delà de 3 jours, seul le reste de la fraction restant à courir doit être délivré. Une nouvelle ordonnance ne peut être établie ni exécutée par les mêmes praticiens pendant la période déjà couverte par une précédente ordonnance. Le prescripteur peut cependant autoriser le chevauchement par une mention expresse sur la deuxième ordonnance. Vol : tout vol ou détournement doit être signalé sans délai aux autorités de police, à l'inspection régionale de la pharmacie et à l'AFSSAPS (article R.5132-80 du CSP). Il est recommandé aux pharmaciens d'officine de faire parvenir au CEIP* de votre région les copies d'ordonnances falsifiées concernant les traitements de substitution (recommandations conjointes de l'AFSSAPS et de l'ANAES, 2004). *Centre d'Evaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance (CEIP) de Nancy : Pavillon Bruillatre Balbatre 29, av. du Maréchal de Lattre de Tassigny 54035 NANCY cedex tél. 03 83 85 29 17 fax 03 83 85 97 71 ceip@chu-nancy.fr Autres sources d'informations meddisparfr et « le précis de réglementation applicable à l'officine » de l'Inspection Régionale de la Pharmacie d'Ile-de-France, mise à jour novembre 2007 (p. 51 à 55) disponible sur le site internet de la DRDASS.
METHADONE SIROP Sirop en flacons unidoses 5 mg (3.75 ml et 2 g de saccharose) 10 mg (7.5 ml et 4 g de saccharose) 20 mg (15 ml et 9 g de saccharose) 40 mg (15 ml et 9 g de saccharose) 60 mg (15 ml et 9 g de saccharose) Indication de l'AMM Titre alcoolique : 1,8% soit 14 mg d'alcool par ml de sirop Traitement substitutif des personnes pharmacodépendantes aux opiacés, dans le cadre d'une prise en charge médicale, sociale et psychologique.	Primo-prescription : - Prescription en toutes lettres sur une ordonnance sécurisée. - La prescription initiale est réservée aux médecins exerçant en Centres Spécialisés de Soins aux Toxicomanes (CSST) ou CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), ou aux médecins exerçant dans un établissement de santé ou un établissement pénitentiaire, dans les cas prévus par la circulaire DGS/DHOS n°2002/57 du 30 janvier 2002. Relais de la prescription : - Le prescripteur initial rédige une ordonnance sécurisée mentionnant le nom du médecin de ville qui prendra le relais, choisi en accord avec le patient. - Le médecin traitant indique le nom du pharmacien d'officine, choisi en accord avec le patient, sur une nouvelle ordonnance sécurisée pour une durée maximale limitée à 14 jours. - La prescription pourra, en cas de nécessité, préciser que la dispensation par le pharmacien d'officine se fera quotidiennement.	- La délivrance s'effectue pendant la période d'initialisation par l'établissement de santé ou le CSST (ou CSAPA). - Délivrance fractionnée par périodes de 7 jours sauf mention « délivrance en une seule fois » du prescripteur. - Sur présentation de la primo-prescription et de la prescription du médecin relais. Remarque : La durée de validité de la prescription initiale n'est pas précisée dans l'AMM.	
METHADONE GELULES Gélules à 1 mg, 5 mg, 10 mg, 20 mg et 40 mg Indication de l'AMM Traitement substitutif des personnes pharmacodépendantes aux opiacés, dans le cadre d'une prise en charge médicale, sociale et psychologique, en relais de la forme sirop chez des patients traités par la forme sirop depuis au moins un an et stabilisés, notamment au plan médical et des conduites addictives.	Primo-prescription : - Prescription en toutes lettres sur une ordonnance sécurisée. - La prescription initiale semestrielle est réservée aux CSST (CSAPA) ou services spécialisés dans les soins aux toxicomanes. - Pour une durée maximale limitée à 14 jours. - Mention sur l'ordonnance, en accord avec le patient, du nom du médecin traitant et du nom du pharmacien. Renouvellement prescription : - Par le médecin traitant. - En toutes lettres sur ordonnance sécurisée. - Pour une durée maximale limitée à 14 jours.	- Délivrance en pharmacie d'officine. - Délivrance fractionnée par périodes de 7 jours sauf mention « délivrance en une seule fois » du prescripteur. - Sur présentation de la primo-prescription et de la prescription de renouvellement lors du premier renouvellement. Remarque : La durée de validité de la prescription initiale est de six mois.	

ADRESSES UTILES

- 1- Les modalités de dispensation des stupéfiants sont consultables en ligne sur le site de la DRDASS : www.champagne-ardenne.sante.gouv.fr; rubrique santé, puis « pharmacie ».
- 2- Liste des structures d'aide et de prise en charge sur le site internet de la MILDT (mission interministérielle de lutte contre les drogues et la toxicomanie) : www.drogues.gouv.fr
- 3- Centre régional de pharmacovigilance, CHU de Reims, 45 rue Cognacq-Jay, 51092 Reims cedex, tél. 03 26 78 77 80, fax 03 26 83 23 79, pharmacovigilance@chu-reims.fr
- 4- Réseaux en Champagne-Ardenne : ADDICA - www.addica.org